

Un colloque organisé par la Cour de cassation et le Conseil d'État

# DOSSIER DU PARTICIPANT

*Colloque du vendredi 21 mai 2021*

## L'environnement : les citoyens, le droit, les juges



## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	2
PROGRAMME.....	3
PRÉSENTATION DU COLLOQUE .....	5
PROPOS INTRODUCTIFS .....	5
TABLE RONDE N°1 : LE DROIT ENVIRONNEMENTAL : UN DROIT GLOBAL.....	7
1. Intervenants de la thématique n°1 .....	7
2. Intervenants de la thématique n°2 .....	8
3. Intervenants de la thématique n°3 .....	9
4. Synthèse.....	9
5. Éléments de problématique .....	10
TABLE RONDE N°2 : LE JUGE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UN JUGE GLOBAL.....	11
1. Intervenants de la thématique n°1 .....	11
2. Intervenants de la thématique n°2 .....	12
3. Intervenants de la thématique n°3 .....	12
4. Synthèse.....	13
5. Éléments de problématique .....	13
SEANCE DE CLOTURE .....	14

## PROGRAMME

---

9h30 - 10h00 - Propos introductifs

**Chantal Arens**,.....*première présidente de la Cour de cassation*

**François Molins**, ..... *procureur général près la Cour de cassation*

**Bruno Lasserre**, .....*vice-président du Conseil d'État*

10h00 - 12h30 – Table ronde n° 1 – Le droit environnemental : un droit global

Présidée par :

**Philippe Martin**,.....*président de section au Conseil d'État*

Thématique n°1 : Un droit transversal

**Yann Aguila**,.....*avocat à la Cour, conseiller d'État*

**Judith Rochfeld**,..... *professeure de droit privé à l'université Panthéon-Sorbonne Paris I*

Thématique n°2 : La conciliation entre la protection de l'environnement et les droits fondamentaux

**Dominique Lottin**,.....*membre du Conseil constitutionnel*

**Daniel Calleja y Crespo**,..*directeur général du service juridique de la Commission européenne, ancien directeur général Environnement à la Commission européenne*

Thématique n°3 : La protection de l'environnement dans le débat démocratique

**Jochen Gebauer**, ..... *chef de service au ministère fédéral allemand de l'environnement*

**Cécile Dufлот**, ..... *directrice générale d'Oxfam France*

Synthèse :

**Bénédicte Vassallo**,..... *première avocate générale à la 3<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation*

14h00-16h35 – Table ronde n° 2 – Le juge de la protection de l'environnement : un juge global ?

Président

**Christophe Soulard**,..... *président de la chambre criminelle de la Cour de cassation*

Thématique n°1 : L'accès aux juges

**Guillaume Hannotin**,..... *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

**Juliane Kokott**,.....*avocate générale à la Cour de justice de l'Union européenne*

Thématique n°2 : Le contrôle par les juges

**Mathilde Hautereau-Boutonnet**,.....professeure à l'université Aix Marseille

**Mattias Guyomar**,.....conseiller d'État, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Thématique n°3 : L'effectivité de la solution juridictionnelle

**Françoise Nési**, ..... conseillère à la 3<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation

**Dineke de Groot**, ..... présidente de la Cour suprême des Pays-Bas

Synthèse :

**Fabien Raynaud**,..... président de la 6<sup>ème</sup> chambre de la section du contentieux du Conseil d'État

16h35-17h00 - Séance de clôture

**Béatrice Parance**, .....professeure à l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

## PRÉSENTATION DU COLLOQUE

---

### Le thème du colloque

---

Le colloque organisé cette année sur le thème de l'environnement s'insère dans le cadre des *Regards croisés du Conseil d'État et de la Cour de cassation*.

Il s'agit du 6ème colloque organisé en partenariat par les deux institutions, les précédents ayant eu pour thème : *Santé et justice : quelles responsabilités ?* (2011) ; *La sanction* (2013) ; *L'ordre juridique national en prise avec le droit européen et international* (2015), *L'ordre public* (2017) et *Vers un nouveau droit du travail ?* (2019).

Si l'environnement est une thématique qui intéresse beaucoup de personnes, au-delà du milieu du droit, il est aujourd'hui important d'avoir une approche juridique entre le Conseil d'État et la Cour de cassation, chaque ordre de juridiction prenant part à l'application de cette branche du droit en pleine expansion. En outre, la nature du contentieux ayant évolué, il est nécessaire d'en avoir une approche universelle, d'autant plus que le Conseil constitutionnel a été également amené à se prononcer sur ces questions.

Partant du constat du caractère global du droit de l'environnement, la première table ronde s'interrogera sur sa conciliation avec les droits fondamentaux et sur la place de la protection de l'environnement dans le débat démocratique.

La seconde table ronde, axée sur le rôle du juge dans la protection de l'environnement, s'intéressera successivement à l'accès aux juges, à leur contrôle, et enfin à l'effectivité de la solution juridictionnelle.

Chaque table ronde fera l'objet d'une synthèse qui permettra de dresser le bilan de la situation existante, mais aussi de mettre en avant des orientations prospectives, voire des solutions, qui se seront dégagées des débats et permettront de mieux juger les contentieux environnementaux.

## PROPOS INTRODUCTIFS

---

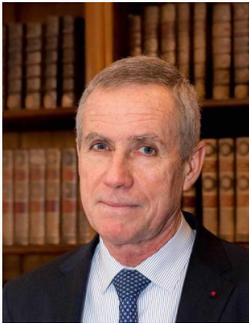
### Chantal Arens



### Première présidente de la Cour de cassation

Titulaire d'un DEA de droit public option droit communautaire, Chantal Arens a été nommée, à l'issue de sa formation à l'École nationale de la magistrature (ENM), juge d'instance à Saint-Avold et Metz (1979-1984), puis vice-présidente à Thionville, Chartres et Versailles (1984-1989). Détachée de 1989 à 1993 au ministère des postes et des télécommunications en qualité de cheffe du bureau du droit communautaire, elle a par la suite été mise à disposition du ministère des affaires étrangères. En 1993, Chantal Arens a rejoint le parquet de Paris où elle a successivement été premier substitut et cheffe de la section de la délinquance astucieuse au sein du pôle financier (1996-1999). Après avoir été inspectrice des services judiciaires de 1999 à 2002, elle a été nommée présidente des tribunaux judiciaires d'Évreux (2002-2007), de Nanterre (2008-2010) et de Paris (2010-2014). Avant de rejoindre la Cour de cassation, Chantal Arens a exercé les fonctions de première présidente de la cour d'appel de Paris (2014-2019).

Depuis juillet 2019, Chantal Arens est première présidente de la Cour de cassation, présidente de la formation plénière et de la formation siège du Conseil supérieur de la magistrature et présidente du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature.

**François Molins****Procureur général près la Cour de cassation**

Titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'École nationale de la magistrature (ENM), François Molins commence sa carrière comme substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Carcassonne en 1979. Il a été successivement procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montbrison (1986-1988), et procureur de la République près le tribunal de grande instance de Villefranche-Sur-Saône (1988-1991). Il est nommé substitut général près la cour d'appel de Bastia (1991-1993), puis il rejoint la cour d'appel de Lyon en qualité de substitut général, puis de secrétaire général du parquet général (1993-1996). En septembre 1996, il est nommé Premier procureur adjoint près le tribunal de grande instance de Lyon, aux fins d'assurer le suivi de l'action publique et l'animation de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. François Molins devient procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Angers (2000-2001), avant d'être nommé directeur adjoint des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. En 2004, il rejoint le tribunal de grande instance de Bobigny en qualité de procureur de la République. En juin 2009, il est nommé directeur de cabinet du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés, puis en novembre 2010, directeur de cabinet du ministre de la justice, garde des Sceaux. Il exerce ensuite les fonctions de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris (2011-2018).

Depuis novembre 2018, François Molins est procureur général près la Cour de cassation, président de la formation parquet du Conseil supérieur de la magistrature et vice-président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature.

**Bruno Lasserre****Vice-président du Conseil d'État**

Bruno Lasserre est né le 4 janvier 1954 à Talence (Gironde). Titulaire d'un diplôme de sciences politiques de l'Institut d'études politiques de Bordeaux (1974) et d'une licence de droit de l'université de Bordeaux (1975), Bruno Lasserre est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), promotion « Pierre Mendès France » (1978). À l'issue de sa scolarité à l'ENA, il rejoint le Conseil d'État où il exerce les fonctions de rapporteur à la section du contentieux (1978-1981), responsable du centre de documentation et de recherche juridique (1981-1984), puis de rapporteur public (1984-1986). Après huit années passées au Conseil d'État, il rejoint en 1986 le ministère des postes et télécommunications, dont il devient, en 1989, directeur de la réglementation générale avant d'assurer les fonctions de directeur général des postes et des télécommunications de 1993 à 1997. En 1998, il revient au Conseil d'État comme assesseur à la 10<sup>e</sup> chambre de la section du contentieux avant d'en présider, pendant trois ans, la 1<sup>re</sup> chambre, puis d'occuper, de 2002 à 2004, les fonctions de président adjoint de la section du contentieux. Parallèlement à ces fonctions, il siège au collège du Conseil de la concurrence de 1998 à 2004, avant d'en devenir le président le 28 juillet 2004, fonction qu'il occupera durant près de douze ans, à la tête successivement du Conseil puis de l'Autorité de la concurrence. En octobre 2016, Bruno Lasserre revient au Conseil d'État comme président de la section de l'intérieur. Parallèlement, il est nommé, en avril 2017, président du comité de règlements des différends et des sanctions de la Commission de régulation de l'énergie, fonction qu'il occupe jusqu'en septembre 2018. Bruno Lasserre a été nommé vice-président du Conseil d'État le 16 mai 2018 et a pris ses fonctions le 29 mai 2018.

**TABLE RONDE N°1 : LE DROIT ENVIRONNEMENTAL : UN DROIT GLOBAL****Président****Philippe Martin****Président de section au Conseil d'État**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit des affaires (université Panthéon-Assas), Philippe Martin est ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion Droits de l'homme). Il commence sa carrière au Conseil d'État en 1981, à la section du contentieux et à la section sociale. Commissaire du gouvernement puis assesseur à la section du contentieux entre 1985 et 1999, il a également été affecté à la section des finances. Il a présidé la neuvième sous-section du contentieux de 1999 à 2004, avant d'être nommé président adjoint de la section du contentieux. Il a également été vice-président du tribunal des conflits de 2008 à 2010. Il a par ailleurs exercé à l'extérieur du Conseil d'État les fonctions de conseiller technique auprès du secrétaire général du Gouvernement de 1989 à 1992. Il a été membre de la Commission des participations et des transferts (2008-2019) et membre du Conseil des prélèvements obligatoires (2010-2014). Il a présidé la section des travaux publics du Conseil d'État de 2012 au 16 février 2021. Il est actuellement président adjoint de la section des finances du Conseil d'État.

**1. Intervenants de la thématique n°1****Yann Aguila****Avocat à la Cour, conseiller d'État**

Conseiller d'État, Yann Aguila est aujourd'hui avocat au Barreau de Paris. Il est associé au Cabinet Bredin Prat, où il dirige le département de droit public. Il intervient notamment en droit public économique et en droit de l'environnement.

Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et titulaire d'un DEA de Philosophie du droit, il a longtemps exercé les fonctions de juge, puis de commissaire du Gouvernement au Conseil d'État. Il a également été conseiller juridique du Président du Sénégal (1995-2001) et directeur de la Mission de recherche droit et justice (2003-2009). Professeur affilié à Sciences Po Paris et enseignant à l'École de formation du Barreau de Paris (EFB), il préside la commission environnement du Club des juristes, et est l'auteur de plusieurs rapports sur le droit de l'environnement (notamment : « *Mieux réparer le dommage environnemental* » en 2012 ou « *Renforcer l'efficacité du droit international de l'environnement* » en 2015). Il est, avec Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel et ancien président de la COP 21, l'un des initiateurs du projet de Pacte mondial pour l'environnement, rédigé par un réseau international d'une centaine d'experts et aujourd'hui en cours de discussion à l'ONU. Il dirige la *Global Pact Coalition*, organisation qui vise à promouvoir le projet de Pacte. En 2014, Yann Aguila a reçu le Prix du livre juridique pour l'ouvrage *Droit public français et européen* qu'il a co-écrit avec Bernard Stirn, président honoraire de la section du contentieux du Conseil d'État.

**Judith Rochfeld****Professeure de droit privé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Docteure en droit et agrégée de droit privé et de sciences criminelles, Judith Rochfeld est professeure de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne. Elle a publié de nombreux articles et ouvrages relatifs aux biens communs et aux communs (dont les communs dits « naturels » ou environnementaux). Elle a notamment co-dirigé, avec Marie Cornu et Fabienne Orsi, le « *Dictionnaire des biens communs* (PUF) dont la deuxième édition vient de paraître en 2021 et a publié *Justice pour le climat ! Les nouvelles formes de mobilisations citoyennes* (O. Jacob, 2019).

## 2. Intervenants de la thématique n°2

---

**Dominique Lottin****Membre du Conseil constitutionnel**

Magistrate de l'ordre judiciaire, Dominique Lottin est membre du Conseil constitutionnel depuis le 6 novembre 2017. Titulaire d'une maîtrise de droit privé, elle est diplômée de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Auditrice de justice en 1980, elle débute sa carrière comme juge d'instance à Arras (1982-1985), avant d'intégrer le tribunal de grande instance de Rouen, comme juge, premier juge et vice-président, en charge du tribunal d'instance de la ville (1985-1996). Elle s'engage ensuite dans une carrière administrative en devenant chargée de mission auprès du premier président de la cour d'appel de Versailles (1996-1998) puis secrétaire général du procureur général près la cour d'appel de Rouen (1998-2001). En 2001, Dominique Lottin rejoint l'administration centrale, d'abord comme inspectrice des services judiciaires, puis en qualité d'adjointe du secrétaire général du ministère (2005-2008) et de directrice des services judiciaires (2008-2009). En 2009, elle retourne en juridiction pour occuper les fonctions de premier président de la cour d'appel de Douai, puis celles de premier président de la cour d'appel de Versailles (2014-2017). Durant ces trois années, Dominique Lottin est membre du bureau puis présidente de la conférence des premiers président de cour d'appel. Le 25 octobre 2017, elle est nommée par le Président du Sénat, Gérard Larcher, membre du Conseil constitutionnel.

**Daniel Calleja y Crespo****Directeur général du service juridique de la Commission européenne, ancien directeur général Environnement à la Commission européenne**

Daniel Calleja y Crespo est directeur général du service juridique de la Commission européenne depuis le 15 juillet 2020. Il a débuté sa carrière au sein de la Commission en qualité de membre du service juridique entre 1986 et 1993, période au cours de laquelle il a représenté la Commission devant la Cour de justice de l'Union européenne de justice, dans de nombreuses affaires. Il a été directeur général de la DG Environnement de septembre 2015 à juillet 2020, après avoir été directeur général de la DG GROW (Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME) de 2012 à août 2015, et directeur général adjoint de la DG ENTR (Entreprises et industrie), en charge des PME, de février 2011 à janvier 2012. De 2004 à 2011, il a été directeur du transport aérien à la DG MOVE (Mobilité et transports). De 1993 à 2004, Daniel Calleja y Crespo a travaillé dans les cabinets de plusieurs commissaires, dont le président de la Commission européenne, en qualité de conseiller sur les questions de transport et de concurrence, des aides d'État et de l'application du droit communautaire. Entre 1999 et 2004, il a été chef de cabinet de la vice-présidente Mme Loyola de Palacio, en charge des transports et de l'énergie.

### 3. Intervenants de la thématique n°3

---

**Jochen Gebauer**



**Chef de service au ministère fédéral allemand de l'environnement**

Jochen Gebauer est un fonctionnaire des ministères fédéraux allemands. Actuellement chef de service au sein du ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, il est responsable des aspects transversaux du droit de l'environnement. Après avoir intégré le ministère de l'environnement en 2005, il a été détaché à la chancellerie fédérale (*Bundeskanzleramt*) entre 2006 et 2017 où il a été en charge de dossiers de politique environnementale. Juriste de formation, Jochen Gebauer a étudié le droit à l'université de Fribourg-en-Brisgau, à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble ainsi qu'au Collège d'Europe à Bruges. Il a effectué son stage de formation pratique en droit (*Referendariat*) au tribunal régional supérieur hanseatique de Hambourg. Il est docteur en droit de l'université de Bielefeld. Entre 2001 et 2005, il a exercé comme avocat à Hambourg au sein d'un cabinet spécialisé en droit de l'environnement.

**Cécile Duflot**



**Directrice générale d'Oxfam France**

Cécile Duflot a pris la direction générale d'Oxfam France au mois de juin 2018. Oxfam France, organisation de solidarité internationale, mobilise le pouvoir citoyen contre les inégalités et la pauvreté depuis 30 ans, en agissant à la fois sur les causes profondes et les conséquences directes de celles-ci. Etudiante, Cécile Duflot a commencé à militer au Genepi (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées), auprès des personnes incarcérées. De 2006 à 2012, elle est secrétaire nationale d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) puis devient ministre de l'égalité des territoires et du logement de 2012 à 2014. Jusqu'en juin 2017, elle est députée de la 6ème circonscription de Paris, avant de quitter la vie politique et de prendre la direction générale d'Oxfam France.

### 4. Synthèse

---

**Bénédicte Vassallo**



**Première avocate générale à la 3<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation**

Bénédicte Vassallo a rejoint la Cour de cassation en 2004 en qualité de conseiller référendaire, après avoir été en détachement auprès du ministère des affaires étrangères. Elle a également été détachée au Conseil d'État et a exercé les fonctions de rapporteur public au Tribunal des conflits (2017-2019). Au sein de la Cour de cassation, elle a notamment été avocate générale à la 2<sup>ème</sup> chambre civile. Depuis 2019, Bénédicte Vassallo est première avocate générale à la 3<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation.

## 5. Éléments de problématique

---

L'environnement est un thème primordial voire « envahissant », au sens où il ne saurait se cantonner à une branche de droit précis. En effet, l'environnement irrigue toutes les branches du droit (thématique n°1) ; certains parlent de « verdissement » de l'ensemble des disciplines juridiques. Ce caractère « envahissant » du droit de l'environnement pose des problèmes de conciliation avec d'autres branches du droit, les droits fondamentaux notamment (thématique n°2), et explique pourquoi le débat démocratique s'est emparé d'un tel sujet (thématique n°3).

La première thématique, intitulée *Un droit transversal*, mettra en lumière le caractère transversal du droit de l'environnement affectant une multitude de domaines au travers deux points de vue différents : celui d'un avocat d'une part, celui d'une universitaire d'autre part.

*La conciliation entre la protection de l'environnement et les droits fondamentaux*, deuxième thématique, portera non seulement sur la conciliation avec les droits fondamentaux – sujet traité par un membre du Conseil constitutionnel – mais également avec les différentes politiques publiques, versant qui sera abordé par le directeur général du service juridique de la Commission européenne.

Enfin, la troisième thématique, intitulée *La protection de l'environnement dans le débat démocratique*, posera la question de savoir comment le débat collectif et démocratique peut permettre de trouver des compromis nécessaires dans le cadre de la transition écologique. Ce sujet invite notamment à s'interroger sur la forme donnée à ce débat démocratique : ce dernier se fait-il dans l'enceinte du Parlement, via des ONG, par le biais de techniques de participation des citoyens, ou par leur participation directe des ? Répondront à ces questions, d'une part un chef de service au ministère fédéral allemand de l'environnement qui apportera un éclairage sur les pratiques en vigueur à l'étranger en terme d'association des citoyens au processus décisionnel et d'autre part, la directrice générale d'une ONG, qui forte de son expérience ministérielle, permettra de lever le voile sur la façon dont les décideurs échangent avec les citoyens sur des sujets aussi sensibles que ceux présentés par le droit de l'environnement, souvent porteurs de conflits et de déceptions.

## TABLE RONDE N°2 : LE JUGE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UN JUGE GLOBAL

### Président

**Christophe Soulard**



**Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation**

Magistrat de formation, Christophe Soulard a exercé les fonctions de juge d'instance au tribunal de Metz, référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), directeur d'un institut européen de formation en droit communautaire, conseiller référendaire à la Cour de cassation, premier vice-président du tribunal de grande instance de Metz, conseiller, puis doyen, de section à la Cour de cassation. Il est, depuis 2017, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Christophe Soulard a par ailleurs été professeur associé à l'université de Strasbourg, puis à l'université de Lorraine. Il a donné de nombreux cours et est intervenu à l'École nationale de la magistrature (ENM), au Centre de formation à la profession d'avocats, à l'Institut d'études politiques de Paris et au Centre européen universitaire de Nancy. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles portant principalement sur le droit de l'Union européenne et sur le droit douanier.

### 1. Intervenants de la thématique n°1

**Guillaume Hannotin**



**Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation**

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP) et titulaire d'un DEA de Droit des affaires, Guillaume Hannotin est avocat aux conseils, entouré d'une équipe de professeurs agrégés des facultés de droit. Il est spécialisé notamment dans la défense de causes pour les ONG environnementales. À ce titre, il est en particulier intervenu pour le collectif *L'Affaire du Siècle* dans l'affaire initiée par la *Commune de Grande-Synthe* ayant abouti à la consécration, par la section du contentieux du Conseil d'État (19 novembre 2020), du caractère obligatoire des objectifs de réduction des gaz à effet de serre issus de l'Accord de Paris.

**Juliane Kokott**



**Avocate générale à la Cour de justice de l'Union européenne**

Juliane Kokott est l'une des onze avocats généraux à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg. Depuis octobre 2003, elle a été en charge d'environ 1300 affaires et a rendu plus de 500 conclusions, dont plus d'une centaine dans le domaine du droit de l'environnement, par exemple dans les affaires *Waddenvereniging* et *Vogelbeschermingsvereniging* (C-127/02, EU:C:2004:60), *Commune de Mesquer* (C-188/07, EU:C:2008:174), *Nomarchiaki Aftodioikisi Aitoloakarnanias e.a.* (C-43/10, EU:C:2011:651), *Commission/Bulgarie* (qualité de l'air ambiant) (C-488/15, EU:C:2016:862), *Inter-Environnement Wallonie et Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen* (C-411/17, EU:C:2018:972) ainsi que *One Voice et Ligue pour la protection des oiseaux* (C-900/19, EU:C:2020:941). Avant d'intégrer la Cour, elle était professeure aux universités d'Augsbourg, de Heidelberg, de Düsseldorf et de Saint-Gall, et professeure remplaçante à l'université de Mannheim. Elle a également été professeure invitée à Berkeley Law. Juliane Kokott est diplômée des universités de Bonn, American University/Washington D.C., Heidelberg et de la Harvard Law School. Elle est l'auteur, la co-auteur et l'éditrice d'une grande variété de publications et a initié et organisé de nombreuses conférences et symposiums d'experts de haut niveau. Avec le Pr. Pasquale Pistone/IBFD, elle est aussi coprésidente d'un groupe d'étude de l'Association de droit international (ILA) sur le droit fiscal international (droits des contribuables, nexus).

## 2. Intervenants de la thématique n°2

---

**Mathilde  
Hautereau-Boutonnet**



**Professeure à l'université Aix-Marseille**

Mathilde Hautereau-Boutonnet est professeure de droit privé à Aix-Marseille Université et membre du Centre d'études et de recherches internationales et communautaires/CERIC (DICE 7318). Elle codirige le Master Droit international et européen de l'environnement et dirige le Groupe de recherche international (CNRS) *Justice and Environmental Law*. Spécialiste de droit de l'environnement, ses recherches portent notamment sur le rôle du droit privé dans la protection de l'environnement, la place du procès et des outils contractuels et transnationaux dans le domaine environnemental. Elles donnent lieu à différentes publications, articles et ouvrages (réc. *Le procès environnemental, Du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement* (dir.), éd. Dalloz, Thèmes et Commentaires 2021, avec. E. Truilhé; *Le Code civil, un Code pour l'environnement*, éd. Dalloz, *Les sens du droit*, 2021; *La responsabilité civile environnementale*, éd. Dalloz, 2020).

**Mattias Guyomar**



**Conseiller d'État, juge à la Cour européenne des droits de l'homme**

Diplômé de Sciences Po, ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), Mattias Guyomar est nommé auditeur à la section du contentieux du Conseil d'État en 1996. Après avoir été responsable du centre de documentation (1999-2002), il exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement puis de rapporteur public à la section du contentieux (2002-2011) ainsi que de commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal des conflits (2009-2011). Assesseur à la 10<sup>e</sup> chambre de la section du contentieux et juge des référés, il est nommé dans les fonctions de président de cette chambre en juin 2016. Mattias Guyomar a par ailleurs été professeur associé de droit public à l'université Panthéon-Assas (2012-2020), secrétaire général de l'Institut français des sciences administratives (IFSA) (2013-2020), secrétaire général de la Commission des sondages (1998-2020), rapporteur général de la Commission supérieure de codification (2012-2020), personne de contact du Conseil d'État au sein du Réseau des cours supérieures de la CEDH (2015-2020). Depuis le 22 juin 2020, Mattias Guyomar est juge à la Cour européenne des droits de l'homme, élu au titre de la France.

## 3. Intervenants de la thématique n°3

---

**Françoise Nési**

**Conseillère à la 3<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation**

Titulaire d'une maîtrise en droit privé et diplômée de Sciences po Bordeaux, Françoise Nési est magistrate judiciaire, conseillère à la 3<sup>ème</sup> chambre civile Cour de cassation. Elle est par ailleurs professeur associé à l'université de Paris et enseigne au sein du master 2 Droit du développement durable. Elle est membre du Forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement ([www.eufje.org](http://www.eufje.org)).

**Dineke de Groot**



**Présidente de la Cour suprême des Pays-Bas**

Après des études de droit et de lettres à l'université VU d'Amsterdam et à l'université de Vienne, Dineke de Groot est devenue magistrate en 1990. Elle a d'abord été juge au tribunal d'Amsterdam, période pendant laquelle elle a été membre, pendant plusieurs années, du Conseil de la magistrature et par la suite juge suppléante à la cour d'appel d'Arnhem. En 2011, elle a été nommée à la chaire universitaire de droit et de résolution des conflits à l'Université VU d'Amsterdam. Membre de la Cour suprême des Pays-Bas depuis début 2012, Dineke de Groot en est devenue vice-présidente le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et présidente le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## 4. Synthèse

---

**Fabien Raynaud**



**Président de la 6<sup>ème</sup> chambre de la section du contentieux du Conseil d'État**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), Fabien Raynaud est nommé auditeur au Conseil d'État en 1994. Rapporteur à la section du contentieux (1994-1997), il est responsable du Centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'Etat de 1997 à 1999. En 1999, il est nommé conseiller juridique au secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI), puis, en 2002, conseiller juridique de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles (RPUE) et enfin, en 2007, secrétaire général adjoint au secrétariat général des affaires européennes (SGAE). De mai 2007 à mai 2012 il est conseiller pour les affaires européennes à la Présidence de la République. Il réintègre le Conseil d'État en mai 2012, où il est assesseur à la section du contentieux (2012-2016). Depuis octobre 2016, il est président de la 6<sup>ème</sup> chambre de la section du contentieux. Fabien Raynaud est par ailleurs membre de l'Autorité de la concurrence.

## 5. Éléments de problématique

---

La seconde table ronde sera consacrée au rôle du juge dans la protection de l'environnement, tant au niveau de son accès (thématique n°1), que du contrôle opéré (thématique n°2) ou encore de l'effectivité de la solution apportée (thématique n°3).

La première thématique dédiée à *L'accès aux juges* évoquera notamment la typologie des actions environnementales dans la mesure où la question de l'accès au juge se pose différemment selon la catégorie d'actions. Il sera en particulier fait état des récentes actions visant à la reconnaissance de la normativité des engagements climatiques pris par la France. La question de la compétence des juridictions, point fondamental en terme de stratégies des requérants, sera également abordée. Une avocate générale à la Cour de justice de l'Union européenne s'intéressera à la place des directives européennes dans l'activité de la Cour et à l'interprétation de la Convention d'Aarhus.

*Le contrôle par le juge*, fera l'objet de la deuxième thématique. Outre la présentation par un juge national, un éclairage européen sera apporté par un juge de la Cour européenne des droits de l'homme qui identifiera les biais par lesquels la Cour peut être saisie en matière environnementale et présentera les effets d'une décision rendue en matière environnementale.

Enfin, dans la troisième thématique dédiée à la question de *L'effectivité de la solution juridictionnelle*, un juge national reviendra notamment sur la difficulté d'élaborer une solution juridictionnelle en matière de catastrophe environnementale et sur celle de mettre en œuvre, en certaines circonstances, le principe de réparation en nature. Des pistes de réflexion visant à renforcer cette effectivité seront présentées. La présidente d'une cour suprême étrangère apportera un point de vue comparatif.

**SEANCE DE CLOTURE**

---

**Béatrice Parance****Professeure à l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis**

Professeure agrégée de droit privé à l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, Béatrice Parance est spécialisée en droit de l'environnement, droit de la responsabilité sociétale des entreprises et droit de la santé, après une formation généraliste de droit privé à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Elle a dirigé le Centre de recherche en droit privé et de la santé (2016/2019) et été membre de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (2017/2020). En outre, membre du Groupe santé environnement qui veille à la mise en œuvre du Plan national santé environnement sous l'égide du ministère de l'écologie, elle participe à de nombreux groupes de travail et réflexions sur les questions de régulation des risques en matière de santé et d'environnement, en particulier les risques émergents tels que les perturbateurs endocriniens, et a dirigé plusieurs ouvrages collectifs. Ses autres axes majeurs de recherche sont la réparation du préjudice écologique sur laquelle elle a écrit de nombreux articles, ainsi que la responsabilité sociétale des entreprises et ses implications en matière de gouvernance des entreprises, en particulier les nouveaux mécanismes de compliance ancrés dans le devoir de vigilance des entreprises, le reporting extra-financier et la lutte contre la corruption.